

La demi-pension au lycée Thomas HÉLYE — 2026-2027

La demi-pension est assurée au restaurant scolaire (self situé sur le site de Sainte-Chantal), dont la gestion est confiée à la société SCOLAREST. L'accès, réservé aux élèves, enseignants, personnels et invités du chef d'établissement, s'opère à l'aide d'un badge. La restauration est ouverte de 11h30 à 13h30 les lundi, mardi et jeudi, et de 11h30 à 13h15 le vendredi.

Ce badge / code-barre est strictement personnel et ne peut en aucun cas être prêté ou cédé.

Inscription à la demi-pension

L'inscription se fait à l'année. À la rentrée, une fiche est distribuée pour définir le nombre de repas hebdomadaires (1 à 4 jours, semaines paires/impaires...). Le choix doit être définitif au plus tard 2 semaines après la première journée d'ouverture de la restauration en septembre.

Changement de régime

- Possible uniquement au retour des vacances de la Toussaint, de Noël, d'Hiver ou de Printemps
- Demande écrite auprès de la comptabilité avant le départ en vacances précédant le changement. Document disponible à chaque accueil, à la comptabilité et sur le site du lycée

Repas proposés

- Repas complet : entrée au choix (salades, charcuteries, crudités...), un plat parmi 2, un légume parmi 2 (ou panaché), fromage ou dessert (laitages, fruits, pâtisseries, compotes)
- Formule « sandwich » (inscription avant 9h50 auprès de la vie scolaire) : sandwich du jour, chips, moelleux ou beignet, une bouteille d'eau
- Formule « BOX »
- Externes : mêmes formules « repas complet » et « sandwich », badge sans encaissement, facturation ultérieure
- Sortie scolaire : repas non fourni, avoir émis par la comptabilité
- Nourriture extérieure interdite

Menus et facturation

Les menus, établis par SCOLAREST, sont affichés à la restauration et disponibles sur le site du lycée. La facturation est réalisée en début d'année pour la totalité de l'année scolaire, selon le régime choisi et la classe de l'élève, avec le mode de règlement retenu dans le dossier de rentrée. Prix du repas 2026-2027 : 6,40 € (demi-pensionnaire), 6,70 € (externe, facturé). Des régularisations sont appliquées en cas d'absences justifiées (maladie, hospitalisation, JDC, rendez-vous médical, sorties scolaires...).

Accès et commission restauration

En début d'année, l'accès se fait via le badge disponible sur l'application École Directe ; il est validé à chaque passage en restauration. Une commission restauration, réunie chaque année, associe élèves élus du MDL, représentants des professeurs et personnels, responsables de vie scolaire, membres du conseil de direction et représentants de SCOLAREST.